

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal 10/01/2025

Convocation du 06.01.2025

Le vendredi 10 Janvier 2024 à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire, sous la présidence de madame MORAND Myriam, Maire.

Étaient présents : Mmes THIMOND Martine, LEMAIRE Brigitte et LEROY Aurore, Mrs GUILLAUT Jérôme, LEMAIRE Dominique et SEGOUIN Christophe.

Absent excusé : M. TESSIER Jean-Pierre, pouvoir donné à Mme MORAND Myriam.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité, il est passé comme suit à l'ordre du jour : Mme THIMOND Martine est nommée secrétaire de séance.

1. Délibération concernant l'ouverture des crédits pour les dépenses d'investissement sur 2025 :

Le conseil municipal autorise l'ouverture des dépenses d'investissement pour l'année 2025 à raison ¼ des dépenses d'investissement prévus au budget 2024, ceci afin de comptabiliser les futures dépenses avant le vote du budget 2025.

Adopté à l'unanimité.

2. Délibération pour accepter l'attribution des fonds de concours 2024 voirie :

La communauté de communes du Perche Emeraude a décidé d'attribuer la somme de 2821 € pour le programme de voirie 2024. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ce fonds de concours.

Adopté à l'unanimité.

3. Projets 2025 :

Selon le budget, les travaux suivants seront programmés en 2025 :

- Aménagement du bourg (partie Est depuis intersection du restaurant jusqu'à la rue du Perrin.
- Rampe PMR pour l'église
- Entretien voirie communale
- Panneaux de lieu-dit
- Borne incendie hors service à « La Maigretière » : à changer
- Passage au LED la Croix Champagne

4. Point sur les finances 2024 :

Le budget 2024 n'est pas encore terminé, il reste encore certaines écritures à réaliser via la Trésorerie. À ce jour, la trésorerie est saine.

5. Information sur les travaux d'aménagement du bourg :

Madame Morand informe le conseil municipal que les travaux situés Grande rue au niveau de l'ancienne caserne des pompiers ont débuté le 12/12/24. Après les congés de Noël, l'entreprise a repris les travaux cette semaine, par les trottoirs en face de l'école. Une réunion de chantier a eu lieu ce 10 janvier, les travaux avancent selon les prévisions.

6. Information sécurité routière :

Un accident s'est produit au matin du 2 janvier dernier au carrefour du restaurant. Un véhicule n'a pas cédé la priorité à droite et est rentré en collision avec un autre véhicule venant de la rue de l'église. Aucun blessé n'est à déplorer mais les deux véhicules sont très abîmés. Lors de la collision, le véhicule venant de la rue de l'église a été projeté contre les plots et les barrières du restaurant. Ceux-ci sont totalement détruits et un choc a aussi été constaté sur la façade du restaurant. Les démarches auprès des assurances ont été réalisées.

7. Vœux de la municipalité :

Les vœux auront lieu le samedi 18 Janvier 2025 à 17h à la salle des fêtes. Nous invitons les Gréezoises et les Gréezoises à participer à cet événement.

8. Information poteau incendie à la Maigretière :

Madame Morand informe le conseil municipal d'un mail reçu de VEOLIA indiquant que l'entreprise est intervenue sur une fuite sur le poteau d'incendie au niveau de la Maigretière. VEOLIA a coupé l'eau et la Commune doit réaliser le remplacement de ce poteau d'incendie, remplacement qui est à la charge de la commune. Une demande de devis est en cours.

9. Questions diverses :

Dépôt sauvages ordures ménagères : Une vingtaine de sacs d'ordures ménagères a été retrouvée devant les conteneurs. L'auteur des faits a été retrouvé, une plainte a été déposée par Madame Morand, en qualité de maire à la gendarmerie.

Même si c'est de notoriété publique que le dépôt sauvage est interdit, une pancarte sera apposée au niveau des containers.

Recensement de la population

M. et Mme Létoquart ont suivi une nouvelle formation ce jour.

La lettre d'information du maire a été glissée dans chaque bulletin municipal. Le recensement va commencer le 16 janvier et une nouvelle information sera faite aux habitants pendant la cérémonie des vœux.

Les habitants en résidence principale pourront répondre au questionnaire directement par internet ou en version papier pour ceux qui le souhaitent, contrairement aux habitants des résidences secondaires pour qui cela se fera en face-à-face. Pour les résidences secondaires, ils auront la possibilité de se faire recenser lors des vœux de la municipalité (18/01/2025).

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le vendredi 07 Février 2025 à 20h30.